



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le vendredi 15 décembre 2023

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Plan départemental 2022-2025 : poursuivre les efforts pour lutter encore plus efficacement contre les propriétaires voyous

Vendredi 15 décembre 2023, Frédéric Poisot, sous-préfet de Montpellier, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, a présidé en présence des procureurs de la République de Montpellier et de Béziers, des élus, des acteurs et des partenaires concernés, le comité départemental à la lutte contre l'habitat indigne (LHI).

Ce comité avait pour objectif de dresser le bilan provisoire du deuxième plan LHI de l'Hérault 2022-2025 et d'établir de nouvelles perspectives.

Le département de l'Hérault étant particulièrement touché par ce phénomène, avec près de 36 500 logements privés potentiellement indignes (soit plus de 7 % des résidences principales), l'enjeu est de taille et la mobilisation des acteurs du territoire doit être sans relâche. Grâce à la mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat (dispositifs OPAH – PIG, opérations programmées d'amélioration de l'habitat et programmes d'intérêt général), les résultats sont d'ores et déjà significatifs, avec – 6,5 % de logements présumés indignes en 4 ans.

Le secrétaire général de la préfecture a souligné une première année satisfaisante dans la mise en œuvre du nouveau plan LHI, mettant en évidence une bonne coordination entre les services de l'État (ARS, DDETS, DDTM), la CAF, la MSA, les communes et les intercommunalités : 13 comités locaux répartis dans le département se réunissent en effet régulièrement pour apporter leur expertise et répondre de manière coordonnée aux signalements les plus complexes.

En parallèle, depuis le 1^{er} janvier 2023, Histologe, guichet national unique des signalements d'habitat indigne, a permis d'en recueillir près de 800 dans l'Hérault, aussi bien dans le parc privé que public. En plus d'être ouverte aux locataires, cette application permet également à leurs proches, à leurs aidants et aux travailleurs sociaux de déposer un signalement.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Autre outil décisif : le permis de louer, qui allie prévention et sanction, continue de s'étendre avec 47 communes concernées dans le département. En 2023, 17 bailleurs ont été mis à l'amende pour un montant de 34 000€ et 6 autres dossiers sont en cours d'instruction.

Lors de ce comité annuel, par signature de conventions entre les services de l'État, la CAF et les collectivités, 41 communes de 9 intercommunalités de l'Hérault vont à présent recevoir la liste mensuelle des ouvertures de droits aux allocations logement sur leur périmètre « permis de louer ». Grâce à cette initiative, il sera beaucoup plus simple, pour ces collectivités, d'identifier les bailleurs qui n'ont pas d'autorisation préalable à la mise en location et de les rappeler à l'ordre.

Frédéric Poisot a rappelé : « Cette action forte doit être poursuivie et menée avec toujours plus de complémentarité entre les services de l'État, les collectivités et les administrations partenaires pour lutter contre les propriétaires voyous qui font commerce de la misère au préjudice des plus fragiles. Nous ne lâcherons rien ».